

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ନଗର ପଞ୍ଚାୟତ ନଗର

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 du mois de MARS à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 22
votants : 25

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Jacques DELALANDE- Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Céline HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - André TROUSSIER - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Christelle PERRAUD ayant donné procuration à Mme Nadine LEMEIGNEN
Catherine CHAUSSE ayant donné procuration à Martine PERRAUD
Sylviane BIZEUL ayant donné procuration à Joël LEGOFF

Absents à l'appel du quorum :

Sébastien TOCQUEVILLE
Article L 2121-17 du CGCT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Yann HERVY est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2024 03 25 - BUDGET GENERAL 2024 - APPROBATION

Rapporteur : Nicolas BRAULT-HALGAND

Lors du précédent Conseil Municipal et de la présentation du débat d'orientations budgétaires, il a été précisé que, dans un souci constant de recherche d'efficacité de la dépense communale, la démarche budgétaire respecterait pour l'année 2024 trois grandes règles :

- Arrêt de l'augmentation des taux d'imposition directe,

- Maintien de l'investissement avec deux programmes impactant : la réalisation de la salle festive et le 1er phasage de réhabilitation du complexe sportif,
- Capacité d'autofinancement préservée.

Après l'affectation des résultats 2023, Le Conseil Municipal doit procéder à la reprise de ces derniers dans le budget.

Le budget 2024 s'inscrit dans cette logique et se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT - La section s'équilibre à **8 027 038,18 €** comme suit :

Evolution Recettes de Fonctionnement	BP 2024
Atténuation de charges	50 000,00
Produits des services et du domaine	351 650,00
Impôts et taxes	3 230 267,00
Dotations, subventions participations	1 222 544,00
Autres produits de gestion courante	65 000,00
Produits financiers - icne	
Total Recettes réelles de fonctionnement	4 919 461,00
Amortissement subvention d'investissement	26 250,00
Total recettes de Fonctionnement	4 945 711,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 081 327,18
Total recettes de Fonctionnement cumulées	8 027 038,18
Evolution Dépenses de Fonctionnement	BP 2024
Charges à caractère général	1 639 500,00
Charges de personnel	2 283 000,00
Autres charges de gestion courante	487 000,00
Atténuation de Produits	70 500,00
Charges financières	70 000,00
Charges exceptionnelles	3 000,00
Sous total DRF	4 553 000,00
Dotation provision semi budgétaire	2 123,00
Virement à la SI (023)	2 971 915,18
Amortissements	500 000,00
Sous total DOF	3 474 038,18
Total dépenses de fonctionnement cumulées	8 027 038,18

INVESTISSEMENT - La section s'équilibre à **6 153 386.29 €**,

Se décomposant comme suit :

PROPOSITION 2024 :

Recettes d'investissement	BP 2024
Subventions d'investissement	175 000
Dotations FCTVA et TAM	155 000
Emprunt	-
Excédents de fonctionnement capitalisé 1068	2 242 248
024 Produits de cession immobilières	-
Recettes Réelles d'Investissement	2 572 248
Virement de la SF	2 971 915
Solde d'exécution d'investissement 001	
Amortissements	500 000
S/Total Opération d'ordre	3 471 915
TOTAL Recettes d'investissement	6 044 163
RAR	109 223
Total des recettes d'investissement cumulées	6 153 386
Dépenses d'investissement	BP 2024
Opérations d'équipement	5 288 478
S/Total dépenses d'équipement	5 288 478
Capital de la dette	364 963
S/Total dépenses financières	364 963
Dépenses Réelles d'investissement	5 653 441
Amortissement subvention Investissement	26 250
S/ Total Opérations d'ordre	26 250
TOTAL Dépenses d'investissement	5 679 691
RAR	473 695
Solde d'exécution d'investissement	
Total des dépenses d'investissement cumulées	6 153 386

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M 57,

Vu le rapport d'orientation présenté en séance du Conseil du 21 février 2024,

Vu le budget primitif 2024 présenté,

Vu les programmes d'investissements proposés,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 mars 2024,

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur le Compte Administratif 2023 et le Budget, envoyée le 14 mars 2024 à l'ensemble des élus du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Décide d'approuver par chapitre et par opération budgétaire le budget primitif 2024 annexé à la présente délibération dont un exemplaire a été remis à tous les membres du Conseil Municipal,

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Fait à la Chapelle des Marais

Le 28 mars 2024



[Handwritten signature]

Le Secrétaire de Séance

[Handwritten signature]